



Dossier enquête publique Pommiers La Placette

Document graphique au 3000 ème

PLAN LOCAL D'URBANISME
Modification n°1

Commune de la Sure-en-Chartreuse
Territoire de Pommiers-la-Placette
Règlement graphique
Pièce numéro X.2

Historique des procédures
1 Pommiers-la-Placette - P.L.U. approuvé le 29/12/2009
2 Modification n°1 en cours



Echelle : 1/3000e (format papier 0,841 x 1,189 m)

Source : Origine DGFP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2015

Jun 2019

ZONAGE

- Contour de zone
- A : Zone Agricole
- Aco : secteur correspondant à un corridor écologique
- N : Zone Naturelle
- Ne : secteur permettant l'extension des constructions existantes
- Ne1 : secteur permettant le changement de destination, à vocation d'habitat, des constructions existantes et leur extension
- Nco : secteur correspondant à un corridor écologique
- Ns : secteur correspondant aux ZNIEFF
- AU : Zone A Urbaniser (non constructible)
- AUA : Zone constructible sous condition d'opération d'aménagement d'ensemble en compatibilité avec les orientations définies en prolongement du centre-village
- AUB : Zone constructible sous condition d'opération d'aménagement d'ensemble en compatibilité avec les orientations définies
- UA : Zone urbaine correspondant aux parties agglomérées les plus denses
- UB : Zone urbaine à dominante résidentielle de confortement autour des hameaux
- UC : Zone urbaine à dominante résidentielle discontinue le long des voies à contenir

p1, p2, p3 sont des périmètres de protection des captage d'eau potable immédiat, rapproché et éloigné.

PRESCRIPTION

- Emplacement réservé
- Construction existante en zone agricole dont le changement de destination est autorisé

La commune est soumise à des risques naturels :

Pour connaître l'intensité du risque, se reporter aux annexes pour consulter le plan du PPR qui est le seul document ayant une valeur officielle.


INFORMATION

- Emprise publique existante
- Trouée
- Limite communale de 2015
- Parcellaire de 2015
- Bâti de 2018 :
 - bâti dur
 - bâti léger
- Cours d'eau

TABEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro d'ER	Destination	Bénéficiaire	Parcelles impactées	Surface approximative
1	Stationnement	Commune	A650, A629	78 m ²
2	Stationnement	Commune	A361p, A1084p	83,5 m ²
3	Stationnement	Commune	C473p, C467p	91,5 m ²
5	Stationnement	Commune	B143p	297 m ²
7	Aménagement de voirie et stationnement	Commune	A951p	144 m ²
8	Réserve incendie et stationnement	Commune	A1094p	177 m ²
9	Stationnement	Commune	B656p	311 m ²
10	Stationnement	Commune	B626p	426 m ²
11	Chargeoir à bois	Commune	C279p	1 133 m ²
12	Aménagement de voirie	Commune	B77p	189 m ²
13	Réserve incendie	Commune	B712p	71 m ²
14	Stationnement et Point d'apport volontaire (PAV n° 7b CAPV)	Commune	B369p	222 m ²
15	Chargeoir à bois	Commune	B0393p	958 m ²
16	Protection captage	CAPV	B28p, B485p	2 131 m ²
17	Chargeoir à bois	Commune	B390p	366 m ²
18	Chargeoir à bois	Commune	B120p	221 m ²
19	Chargeoir à bois	Commune	B489p, B488	447 m ²
20	Point d'apport volontaire (PAV n° 1 CAPV)	Commune	A1084p	51 m ²
21	Point d'apport volontaire (PAV n° 6 CAPV)	Commune	B232p	50 m ²
22	Point d'apport volontaire (PAV n° 7 CAPV)	Commune	B567p	50 m ²

ECHELLE 1/3000e au format papier 0,841 x 1,189 m



SAINT JULIEN DE RATZ

VOREPPE



Dossier enquête publique Pommiers La Placette

Document graphique au 6000 ème

PLAN LOCAL D'URBANISME Modification n°1

Commune de la Sure-en-Chartreuse
Territoire de Pommiers-la-Placette
Règlement graphique
Pièce numéro X.1

Historique des procédures
1 Permis de planifier 2012 - PLU approuvé le 29/03/2008
2 Modification n°1 en cours



Echelle : 1/6000e (format papier 0,841 x 1,189 m)
Source : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2015
juin 2019

ZONAGE

- Contour de zone
 - A : Zone Agricole
 - Aco : secteur correspondant à un corridor écologique
 - N : Zone Naturelle
 - Ne : secteur permettant l'extension des constructions existantes
 - Ne1 : secteur permettant le changement de destination, à vocation d'habitat, des constructions existantes et leur extension
 - Nco : secteur correspondant à un corridor écologique
 - Ns : secteur correspondant aux ZNIEFF
 - AU : Zone A Urbaniser (non constructible)
 - AUA : Zone constructible sous condition d'opération d'aménagement d'ensemble en compatibilité avec les orientations définies en prolongement du centre-village
 - AUB : Zone constructible sous condition d'opération d'aménagement d'ensemble en compatibilité avec les orientations définies
 - UA : Zone urbaine correspondant aux parties agglomérées les plus denses
 - UB : Zone urbaine à dominante résidentielle de confortement autour des hameaux
 - UC : Zone urbaine à dominante résidentielle discontinue le long des voies à contenir
- p1, p2, p3 sont des périmètres de protection des captage d'eau potable immédiat, rapproché et éloigné.

PRESCRIPTION

- Emplacement réservé
- Construction existante en zone agricole dont le changement de destination est autorisé

La commune est soumise à des risques naturels :

Pour connaître l'intensité du risque, se reporter aux annexes pour consulter le plan du PPR qui est le seul document ayant une valeur officielle.


INFORMATION

- Emprise publique existante
- Trouée
- Limite communale de 2015
- Parcellaire de 2015
- Bâti de 2018 :
 - bâti dur
 - bâti léger
- Cours d'eau

TABEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° d'ER	Destination	Bénéficiaire	Parcelles inscrites	Surface approximative
1	Stationnement	Commune	A450, A429	73 m²
2	Stationnement	Commune	A361p, A1084b	83,5 m²
3	Stationnement	Commune	C473p, C467p	91,5 m²
5	Stationnement	Commune	B143p	297 m²
7	Aménagement de voirie et stationnement	Commune	A845p	144 m²
8	Reserve incendie et stationnement	Commune	A1094p	177 m²
9	Stationnement	Commune	B656p	311 m²
10	Stationnement	Commune	B625p	426 m²
11	Chargeoir à bois	Commune	C279p	1 133 m²
12	Aménagement de voirie	Commune	977p	189 m²
13	Reserve incendie	Commune	B712p	71 m²
14	Stationnement et Point d'apport volontaire (PAV n° 7b CAPV)	Commune	B369p	222 m²
15	Chargeoir à bois	Commune	B299p	958 m²
16	Protection captage CAPV	Commune	B280, B485p	2 131 m²
17	Chargeoir à bois	Commune	B390p	366 m²
18	Chargeoir à bois	Commune	B120p	221 m²
19	Chargeoir à bois	Commune	B489p, B488	447 m²
20	Point d'apport volontaire (PAV n° 1 CAPV)	Commune	A1084p	51 m²
21	Point d'apport volontaire (PAV n° 6 CAPV)	Commune	B232p	50 m²
22	Point d'apport volontaire (PAV n° 7 CAPV)	Commune	B367p	50 m²

Echelle 1/6000e au format papier 0,841 x 1,189 m
0 100 200 m 500 m



SAINTE-JOSEPH-DE-RIVIERE

SAINTE-JULIEN DE RATZ

SAINTE-PIERRE-DE-CHARTREUSE

PROVEYSIEUX

MONT-SAINT-MARTIN